

République Française
 Département des Côtes d'Armor
 Commune de LANLOUP

Séance du 02/12/2019

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 10 ; présents : 8.

L'an deux mil dix-neuf, le deux décembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 28/11/2019

Présents : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Michelle MENGUY, Jacques THORAVALE, Philippe MENGUY, Gwénola BINELLI, François REBOURS, Marie José LIBOUBAN.

Absent : Sandrine LE GUEVEL (procuration à Michelle MENGUY), Guénoyé LAVAL (procuration à Jacques THORAVALE).

M. le maire présente à l'assemblée le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal.

Objet : demandes de subventions

M. le Maire rappelle qu'avant la fusion des intercommunalités de 2017, la compétence soutien aux associations caritatives était portée par la communauté de communes Paimpol-Goëlo. Aujourd'hui cette compétence a été rétrocedée aux communes et s'accompagne d'un transfert de charges qui se traduira par une modification de l'attribution de compensation.

Pour la commune de Lanloup, ce transfert de compétence concerne les subventions accordées au Secours Catholique, au Secours Populaire et aux Restos du Cœur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 25,00 € à chacune des associations citées précédemment.

Objet : budget communal - décision modificative n°3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative suivante :

Diminution de crédits			Augmentation de crédits		
Opération	Compte	Montant	Opération	Compte	Montant
37	2181	25 000,00 €	35	2111	25 000,00 €

Questions et informations diverses.

- Réorganisation de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

Un projet de réorganisation des finances publiques est en cours dans les Côtes-d'Armor, menaçant plusieurs trésoreries.

Les fermetures de la trésorerie de Lanvollon et du Centre des impôts de Paimpol sont annoncées. M. le Maire alerte sur les conséquences du projet de réorganisation territoriale. La principale est un éloignement des services de l'État des collectivités et des populations. Les Maisons France Service promises par le Président dans chaque canton ne sont pas effectives et ne pourront pas apporter la même expertise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de partager les inquiétudes de l'intersyndicale de la DDFIP des Côtes-d'Armor et de demander le maintien des services publics de proximité.

- Arbre de Noël : le samedi 21 décembre à 15h00, ouvert à tous les lanloupais qui sont invités à s'inscrire en mairie.

- Cérémonie des vœux du maire : le vendredi 10 janvier à 18h00.

- Illuminations de Noël : la date d'installation sera fixée prochainement.

- Dispositif PASS EAU : rappel de l'existence du dispositif par M. le Maire.

- Projet de construction de logements à Kerquistin : M. le Maire informe l'assemblée qu'un relevé topographique (coût de 990,00 € HT) et des travaux de bornage (coût de 2 100 € HT) ont été commandés.

- Courrier de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) : information sur des dysfonctionnements possibles de la TNT suite à l'installation de l'antenne 4G.

- Éclairage de l'église : des devis vont être demandés pour revoir l'éclairage et le chauffage de l'église.

- Courrier d'Yves LE THERISIEN remis par Michelle MENGUY : M. le Maire donne lecture de ce courrier relatif au projet d'édification d'une statue de Saint Therizien sur le site de la vallée des Saints à Carnoët et dans lequel il sollicite un financement pour mettre en œuvre un document vidéo sur ce projet ; cette demande sera étudiée lors du vote des subventions en début d'année 2020.

- Divers : plusieurs élus font part de leurs réserves sur les travaux d'enrobés réalisés suite à des travaux de réparation d'une fuite d'eau au début de la rue Saint Roch.

La séance est levée à : 21h05.

Signatures des membres présents